

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## Plan cantonal de gestion des déchets

# Quelle gestion pour nos déchets dans les 10 à 15 prochaines années ?

La chancellerie d'Etat communique :

Le plan cantonal de gestion des déchets (PCGD), adopté par le Conseil d'Etat en mai dernier, est l'outil de planification de la gestion de tous les déchets produits sur le territoire cantonal ; il répond à une exigence légale fédérale. D'une portée de 10 à 15 ans, il établit un état de la situation dans le domaine, tant au niveau de la production de déchets que des filières de traitement et d'élimination existantes, pour ensuite décrire le futur en la matière. Le PCGD contient également un catalogue de mesures à mettre en œuvre pour atteindre les buts visés. De ce fait, il a autant une fonction stratégique qu'opérationnelle.

Selon une récente évaluation de la Confédération, 17,6 millions de tonnes de déchets sont produites par année en Suisse dont la gestion coûte 2,7 milliards de francs. Ces chiffres témoignent du « poids » de ce domaine qui mérite bien, périodiquement une réflexion globale de la part des cantons.

De nos jours, la perception des déchets a évolué. D'objets à détruire, ils deviennent de plus en plus matières premières propres à réintégrer de nouveaux cycles de production de biens de consommation. S'inscrivant dans la ligne du développement durable, le PCGD prend en considération les aspects environnementaux, économiques et sociaux de la gestion des déchets.

### **Objectifs du Plan et actions à mener**

Le premier Plan de gestion des déchets a été élaboré et sanctionné en 1994 ; il a permis de structurer le fonctionnement et les objectifs cantonaux en matière de prévention et de sensibilisation, de production, de collecte et de traitement des déchets. L'évolution de la législation, du contexte et des pratiques implique aujourd'hui une actualisation de ce plan cantonal, une démarche qui a été menée par le Service cantonal de la protection de l'environnement.

Les objectifs généraux du nouveau Plan de gestion des déchets? Augmenter le tri et la valorisation des déchets, contenir l'augmentation, voire diminuer, la production de déchets, sensibiliser et informer. Concrètement, ces objectifs nécessitent la mise en œuvre de diverses mesures selon le type de déchets considéré. Les déchets urbains sont

ceux dont la valorisation, le traitement et l'élimination nécessitent le plus d'aménagements.

Bien que les possibilités de collecte sélective et les filières de valorisation soient souvent en place, les citoyens n'ont pas jusqu'ici suffisamment répondu à l'appel en faveur du tri de leurs déchets. Ce qui fait qu'actuellement, le taux de valorisation des déchets urbains dans notre canton est parmi les plus bas de Suisse.

Afin d'améliorer ces résultats, d'importantes modifications du système de gestion actuel sont envisagées : mise en place d'un système de gestion des déchets verts pour l'ensemble du canton, décision relative au futur de l'incinération dans le canton, projet d'introduction de taxes causales pour le financement du traitement des déchets, accent sur l'information et la sensibilisation de la population à un comportement responsable lors de la production et de l'élimination des déchets.

En ce qui concerne les autres types de déchets (industriels, médicaux, animaux, véhicules hors d'usage, etc.), la législation fédérale et cantonale a défini clairement les modes de traitement et d'élimination à appliquer.

### **Deux évolutions importantes**

En raison de l'avancée technologique et de la situation économique, les modes de traitement et de valorisation des déchets évoluent, ce qui implique une adaptation régulière des filières et infrastructures, voire la mise en place de nouvelles filières et installations de traitement.

Actuellement, la gestion des déchets dans sa globalité ne peut plus être pensée uniquement pour le territoire cantonal. D'ailleurs, le Canton ne peut garantir l'élimination de tous ces déchets et c'est grâce à la collaboration intercantonale qu'il y parvient. Les échanges les plus courants se font avec les cantons limitrophes, mais certaines installations de traitement se situent à Genève comme en région zurichoise. Cette collaboration intercantonale sera encore à renforcer dans le futur afin de garantir le traitement et l'élimination de tous les déchets, et dans un souci d'efficacité environnementale et économique,

Neuchâtel, le 3 juin 2008